

SYNTHESE DES TRAVAUX EN COMMISSIONS

Commission 1. L'Union européenne et ses frontières

Président Tawfiq RKIBI
Modérateur Cristina MONTESI

Le thème 1 porte sur les dimensions historiques et conceptuelles de la notion de *frontière* : pluralisme et différenciation des formes de frontières (politiques, culturelles, imaginaires, déplacées...), caractère évolutif...La remise en cause des frontières si elle se confirme entraînera une remise en cause de la stratégie de l'UE. Quels changements pour l'Union européenne (nouvelles ambitions, poursuite ou abandon des élargissements, engagement dans les zones de conflits, polycentrisme, protectionnisme, déconstruction) ?

La première Commission, subordonnée au thème de « l'Union Européenne et ses Frontières » a été présidée par Tawfiq Rkibi et Cristina Montesi en qualité de rapporteur.

Au total, 11 communications ont été publiées, dont une en séance plénière et huit en commissions.

Il convient de souligner l'intérêt suscité par les différentes interventions et la contribution fort importante qui a été engendrée par les débats. Indépendamment des réponses qui ont été apportées, la Commission a eu le mérite de soulever plusieurs questions et d'ébaucher des axes de réflexion susceptibles de servir de point de départ pour des recherches futures.

Si l'on se permet de classer les différents papiers, on dira, non sans risque d'omission, que les communications susvisées peuvent être regroupées autour de quatre problématiques :

- Le rapport entre les frontières politiques et les frontières culturelles
- La politique de voisinage de l'Union Européenne et les perspectives de son élargissement.
- L'immigration.
- L'économie du partage en tant que nouveau paradigme pour le traçage des frontières et pour la configuration de l'économie de l'Union Européenne.

Frontières politiques et frontières culturelles

Concernant les frontières politiques et culturelles, les débats ont mis en exergue les risques liés aux avancées de la société européenne vers l'égoïsme, ainsi que les menaces liées aux rhétoriques populistes basées sur la crainte de l'autre, avec comme toile de fond la question des murs dans sa double dimension physique et symbolique.

On a souligné par la même occasion l'importance du droit selon une approche centrée sur l'individu et sur son identité comme moyen de dépasser les contraintes à l'édification de l'interculturalité et l'intégration des différents types d'émotions qui sont, elles-mêmes, à l'origine des identités. Cette idée a gagné toute son importance dans les débats, sachant que le concept de ``l'Etat - nation'' est en voie de se vider - s'il ne l'est déjà - de toute sa substance.

Des parallèles et des comparaisons entre différentes réalités des pays de l'Europe ont également fait l'objet d'un échange intéressant entre les participants. La typologie des murs, les niveaux des frontières et leur trajectoire tout au long de l'histoire de l'ensemble européen ont fait, aussi, l'objet de discussions.

Politiques de voisinage

Relativement à la politique de voisinage, un des papiers présentés a mis l'accent sur la relation entre les valeurs fondamentales de l'Union Européenne et la politique de voisinage avec les pays du sud. Pour sa part, le détail des processus de négociation en vue de l'adhésion a été également évoqué.

Par ailleurs, les relations de coopération avec le Maroc ont été particulièrement soulignées et l'adhésion de nouveaux membres, intra et extra continent européen, sur une base sécuritaire et de paix, a été débattue. Faut-il, donc, conditionner cette adhésion aux simples critères géographiques, de droits fondamentaux et d'économie, ou est-il besoin de refondre l'article 49 du traité et permettre l'entrée de pays considérés comme incontournables en matière d'équilibres régionaux ? Le cas échéant, l'Europe aura-t-elle la capacité de prendre en charge une nouvelle vague d'élargissements, sachant qu'il y a déjà des candidats réels ou potentiels ?

Dans la foulée, la question de l'adhésion turque a été évoquée et on s'est demandé si l'on n'avait pas pris beaucoup de retard au niveau du processus de négociation. Les interventions ont laissé entendre que, si la Turquie avait été intégrée il y a plusieurs années, on aurait, probablement, prévenu les dérives actuelles en matière de violation des droits fondamentaux et on aurait probablement empêché les alliances avec des pays comme la Russie et qui ne vont pas, nécessairement, dans le sens des intérêts européens. Finalement, la présence croissante de la Chine en Europe et l'influence exercée par l'empire du milieu sur plusieurs pays d'Europe Centrale n'ont pas manqué d'être soulevées.

Immigration

La portée économique et sociale de l'immigration a été abordée dans plusieurs commissions.

Pour la 1^{ère} commission, l'analyse de l'immigration a porté, essentiellement sur les flux entre la Pologne et l'Ukraine. La recherche présentée sur ce sujet a conclu à l'importance économique de cette immigration pour un pays comme la Pologne, tout en nuancant les particularités culturelles qui différencient l'Ouest, le Centre et l'Est de l'Ukraine. Le débat a permis de faire quelques analogies avec d'autres pays du monde.

Dans une autre commission¹ M. Privarova et A. Privara se sont intéressés la fuite des cerveaux et à la pénurie de cadres hautement qualifiés dont l'UE est menacée. Leur communication *La stimulation de la migration internationale des travailleurs hautement qualifiés dans le contexte de la croissance économique durable dans l'Union européenne*, fait observer que les pays de l'UE n'étaient pas capables jusqu'à présent d'attirer un nombre suffisant de travailleurs qualifiés de pays tiers, malgré l'adoption de plusieurs mesures de politique de migration sélective (p.ex. Carte bleue européenne). Une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les migrants sur les marchés européens du travail pourrait avoir des implications importantes pour une action plus adéquate des pouvoirs publics dans le domaine de la politique migratoire.

Economie du partage

La première Commission s'est penchée sur la révolution causée par le ``numérique`` en matière de comportement du consommateur, notamment chez les plus jeunes d'entre eux. L'économie du partage est apparue dans plusieurs commissions, non seulement comme une conséquence, mais, également, comme un facteur d'allègement de la pression sur les ressources, d'accès aux biens pour certaines couches de la population, de respect de l'environnement et de création d'emplois.

E. Calvo et D. Alpi dans leur communication *Economie collaborative: une nouvelle possibilité pour l'avenir de l'Europe*, expliquent l'émergence de cette nouvelle catégorie économique connue désormais sous le nom d'*économie collaborative*. Ce concept relativement récent est entré rapidement dans la vie de millions de personnes. Tous les jours des personnes échangent et partagent leur temps, leurs ressources ainsi que leurs capacités, soit en ligne par le biais de plates-formes ad hoc, soit hors ligne. Le modèle de l'économie collaborative représente une innovation sociale, mais on peut se demander si l'économie du partage est applicable à tous les produits et services. En effet, dans les grandes plates-formes, le modèle a échoué à cause de la financiarisation et de la croissance rapide.

¹ Commission 3

Il aurait été souhaitable de faire des comparaisons entre les différentes régions du monde car il est difficile de faire valoir et accepter un tel modèle par des sociétés et des consommateurs qui n'ont eu accès à l'économie du marché que depuis quelques décennies seulement. Une chose est considérée comme certaine : ces nouvelles formes - dites partagées - de gérer le quotidien économique vont changer la réalité de demain et, partant, vont déplacer les frontières économiques entre les pays.

Commission 2. Quelles stratégies d'acteurs ?

Président Jana MARASOVA

Modérateur Ghislaine PELLAT

Comment les acteurs économiques, politiques et sociaux à différentes échelles (du local au global) participent à construire et déconstruire les frontières ? Comment sont-ils impliqués et quels rôles jouent-ils dans les processus de coopération ou protection, dans la lutte environnementale, dans les stratégies d'expansion, de regroupement, d'accords régionaux... ?

11 communications sont présentées dont 2 en séance plénière (20 communications étaient prévues initialement). La problématique consistait à analyser les stratégies d'acteurs dans le contexte d'une nouvelle représentation de l'Union Européenne, celle du franchissement des frontières. Deux grands axes ressortent des présentations :

- Les stratégies de pays européens face à l'Union Européenne
- Les stratégies des organisations dans l'Union Européenne

Les stratégies de pays européens face à l'Union Européenne :

L'examen des stratégies des états membres conduit au constat de plusieurs déséquilibres :

- dans les investissements directs étrangers entre l'Union Européenne et la Chine (Sylvia Bonifazi)
- entre les montants fournis à l'Union Européenne et le retour dans les pays (Constantin Anghelache)
- dans les politiques sectorielles comme l'énergie (Agnieszka Pach Gurgul et Mario Pagliacci) ou les politiques industrielles (Marta Ulbrych).

Les auteurs ou orateurs, face à ces déséquilibres constatés, proposent :

- plus de réciprocité dans les échanges entre la Chine et l'Europe car l'Europe est proactive par rapport à l'attitude chinoise moins engagée.
- d'inciter les pays d'Europe Centrale, dont la Roumanie, à apprendre à mieux travailler dans le processus de l'UE afin d'accéder à des projets européens et engager une politique axée vers des financements plus importants, des projets ambitieux que le pays propose à l'UE et non l'inverse,
- de comprendre l'état d'esprit de l'UE qui ne se substitue pas aux pays mais encourage une construction européenne.
- de considérer les problèmes des pays d'Europe Centrale dans leurs spécificités (énergie) et de prendre en considération leurs difficultés.

Une discussion à ce propos a permis de rappeler que l'UE est un lieu d'échanges équitables et que les négociations se font avec l'ensemble des états. La position unique d'un pays est difficile à traiter par l'UE (ce n'est pas sa mission) mais celle-ci apprécie aussi la réciprocité des échanges.

Les stratégies des organisations dans l'Union Européenne :

De nouveaux modèles organisationnels vont émerger ou sont en voie d'émergence. Ils remettent en cause l'influence des institutions (universités), vont dans le sens de l'internationalisation (PME), voire, de la globalisation des entreprises et de leur adaptation à de nouveaux contextes sociaux (économie sociale et solidaire), culturels (économie islamique) ou technologiques (Internet).

- *Le modèle institutionnel* évolue. L'université elle-même doit tendre vers un modèle économique moins dépendant de l'état afin de pouvoir être présente sur la scène internationale. Le modèle institutionnel de l'enseignement supérieur et de la recherche doit subir un changement dans la perspective européenne pour plus de lisibilité internationale et d'attractivité mondiale (Lukasz Sulkowski).

- *L'accès des PME au marché international* se fait à travers les normes européennes. La négociation entre les acteurs européens permet, malgré des divergences industrielles, de parvenir à une normalisation commune dans laquelle les clients sont présents et constituent le socle éthique de la réalisation des normes. Participer à la normalisation c'est apprendre, ensemble à aborder les marchés internationaux à moindre coût, enjeu crucial pour les PME. Le fait d'être dans la même Europe doit permettre d'adopter des modèles proches les uns des autres de manière à consolider une force européenne mais aussi de pouvoir se confronter aux demandes internationales (Ghislaine Pellat, Catherine Peyroux).

- *Le modèle de l'économie sociale* implique un engagement fort des clients, permet de fournir des emplois à une population exclue de la société et de rendre acceptable leurs statuts. Ce type de modèle a toute sa place dans l'économie existante. L'entreprise sociale est une entreprise engagée qui fonde son modèle sur une économie solidaire dans laquelle les citoyens ont une attitude responsable. Le développement social met en œuvre des méthodes de gestion modernes qui permettent d'utiliser le capital social comme ressource économique et assurent la participation des communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement (Jaroslav Kita).

- *Le modèle capitalistique* qui prend en compte le capital humain peut apprendre du *modèle islamique* en particulier à propos des solidarités à mettre en œuvre autour des bénéficiaires. De tels critères peuvent en effet s'appliquer à l'économie islamique à condition de remplacer le taux d'intérêt par un taux de solidarité (Christina Montesi). De même, la PME islamique, dans ses relations avec les banques, peut tirer profit des modèles capitalistes d'évaluation du risque et accéder à des financements (Selma Haj Khlifia).

- *Le modèle technologique d'Internet* contribue à reconstruire le marché européen, illustrant une Europe à deux niveaux d'assimilation ou de différenciation des marchés. L'Europe n'est pas un territoire égalitaire s'agissant de l'accès à l'offre d'achat dans le cadre d'une croissance générale des achats sur internet. L'attitude des consommateurs consiste à donner une priorité à des produits locaux et bien connus (d'autant plus si le produit appartient au secteur agro alimentaire). La confiance créée par la proximité et la satisfaction à utiliser le produit se substitue à l'opportunité du prix que proposent les comparaisons fournies par Internet (Ewa Frackiewicz, Mirosława Malinowska).

3. Le BREXIT est-il le signe d'une Europe en voie de déconstruction ?

Président Irena PIETRZYK

Moderateur Catherine PEYROUX

Le BREXIT est-il un révélateur des difficultés à satisfaire des intérêts incompatibles (fédéralisme et souverainisme) ? Remet-il en cause des éléments majeurs de la construction européenne tels que les *frontières* (naturelles, intérieures, extérieures, historiques), *les traités*, (comment vont s'organiser les courants d'échanges), les finalités (protection face aux menaces externes, tremplin permettant à des entreprises multinationales de s'implanter sur d'autres marchés), les représentations (comment l'Europe communautaire se pense-t-elle, quels sont les points de vue des états-membres, de certains pays extérieurs - pays candidats, pays associés...) ?

6 communications sont présentées dont une en conférence d'ouverture. Toutes, conformément au sujet retenu par la commission 3, traitent du BREXIT, de ses conséquences, de la menace qu'il représente pour le projet européen, conduisant alors à poser la question : quelle Europe après le BREXIT ?

Le BREXIT, et ses conséquences

Le BREXIT impacte non seulement l'Union européenne mais aussi la Grande Bretagne, obligeant à reconsidérer les stratégies de franchissement des nouvelles frontières tant pour les états que pour les populations.

Trois communications ont analysé les conséquences du BREXIT dans trois secteurs différents :

- Le système universitaire britannique (Thierry Côme et Gilles Rouet)
- Les relations commerciales à long terme entre la Grande Bretagne et l'Afrique du Sud (Pawel Folfas et Joanna Garlinska-Bielawska)
- La libre circulation des travailleurs (Malgorzata Czerminska)

Il en ressort que le BREXIT, génère de l'incertitude dans ces trois domaines.

Systeme universitaire britannique. Inquiétude pour les financements

Le BREXIT ne remet pas en cause l'adhésion du Royaume-Uni au Processus de Bologne. L'inquiétude des universités britanniques est relative à leur participation aux dispositifs de financement européen. Comment le système d'enseignement supérieur et de recherche britannique s'adaptera-t-il à une restriction budgétaire ? Celui-ci est en grande partie financé par les inscriptions d'étudiants étrangers, européens en particulier, ainsi que pour la recherche qui bénéficie de financements européens et de l'implication de chercheurs étrangers européens.

Reconsidérer les relations commerciales.

Le BREXIT entraînera des conséquences politiques et économiques pour la Grande-Bretagne et ses partenaires européens. En prenant l'exemple des relations avec l'Afrique du Sud, partenaire commercial important hors UE, il sera nécessaire de les reconsidérer dans un contexte différent où la Grande Bretagne est seule alors que l'Afrique du Sud dépend des règles des zones économiques intégrées (Communauté de développement de l'Afrique australe) auxquelles elle appartient.

Pour la libre circulation des travailleurs en Europe. Un nouveau contexte.

Le BREXIT ferme les frontières aux travailleurs européens alors même que cette immigration présente des avantages non seulement pour les travailleurs, mais aussi pour les états qui les accueillent et pour l'UE. Les travailleurs européens sont considérés trop souvent comme les boucs émissaires des problèmes nationaux, évitant ainsi de focaliser sur les problèmes structurels. Cette situation a permis de justifier en partie les positions des Pro - BREXIT. La stratégie des travailleurs va devoir s'adapter à ce nouveau contexte (Malgorzata Czerminska).

Un projet européen menacé

Plusieurs communications ont souligné la montée des nationalismes voire des populismes, qui menacent la solidarité européenne, et la politique de cohésion, base même de la construction de l'UE.

Le BREXIT est le reflet de tensions internes qui existent au sein de l'UE (Arkadiusz Mroczek). Le projet européen dans ses dimensions économiques, sociales et politiques se trouve menacé.

La politique de cohésion est impactée par le BREXIT qui va réduire le budget de l'UE alloué à la cohésion sociale alors même que les disparités régionales restent importantes et les besoins élevés (Jana Marasova, Maria Uramova et Maria Horehajova)

Le BREXIT s'explique principalement par l'absence d'adéquation entre le Royaume Uni et le projet européen. L'exemple des politiques locales britanniques illustre les différences existantes par rapport au modèle continental. La Grande Bretagne n'est pas entrée dans l'esprit du projet européen. Le BREXIT était peut-être inévitable (Jakub Kwasny).

Quel avenir pour l'Union européenne après le BREXIT ?

Le BREXIT conduit à s'interroger sur l'avenir de la construction européenne.

Les incertitudes sur les conséquences du BREXIT sont nombreuses mais une certitude s'est dégagée dans les travaux de la Conférence de Casablanca : *il y a nécessité de réformer l'UE.*

Plusieurs scénarios sont présentés qui relèvent d'options politiques différentes. Ils peuvent être positionnés sur un continuum de situations allant des modèles qui renforcent l'intégration et l'harmonisation européennes à des modèles plus décentralisés. Parmi ces options, on a discuté l'intérêt de développer une Europe à plusieurs vitesses permettant de prendre en considération la situation et les attentes diverses des différents membres.

Une communication intitulée *Capital relationnel et gouvernance comme essence du territoire*, souligne l'importance de l'apport du territoire local dans la construction d'avantages concurrentiels mondiaux. En même temps elle met en exergue l'apport du capital social fondé sur la confiance et l'envie de coopération ainsi que sur le partenariat pour la construction du territoire (Monika Slupinska).

Il faut faire preuve d'imagination et d'innovation et proposer des alternatives à une politique européenne centralisée en laissant plus de place aux accords bilatéraux et à l'initiative des pays membres en matière de coopération européenne. Face aux incertitudes générées par la décision du Royaume Uni de quitter l'UE, le besoin de réforme est bien une certitude. Le BREXIT est le signe manifeste d'un processus de déconstruction de l'UE. Il impose une réaction afin de conforter la construction européenne.